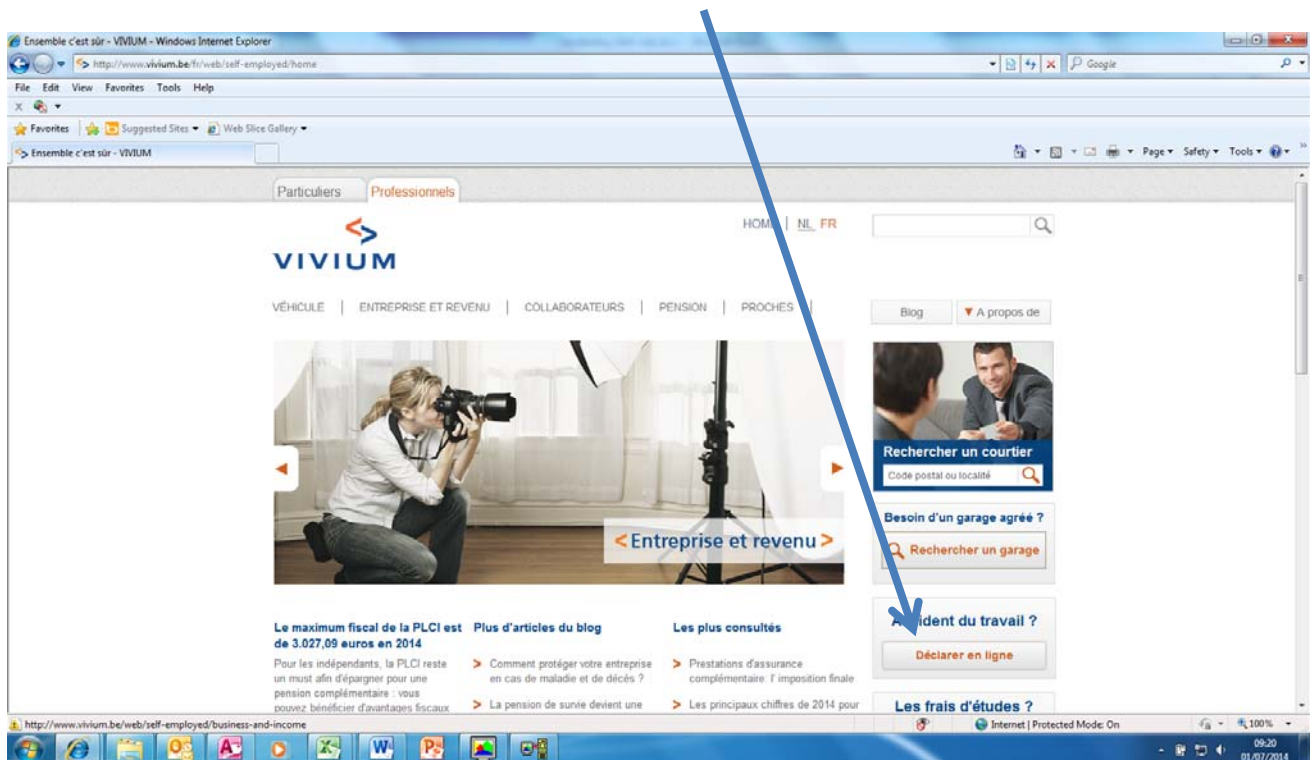
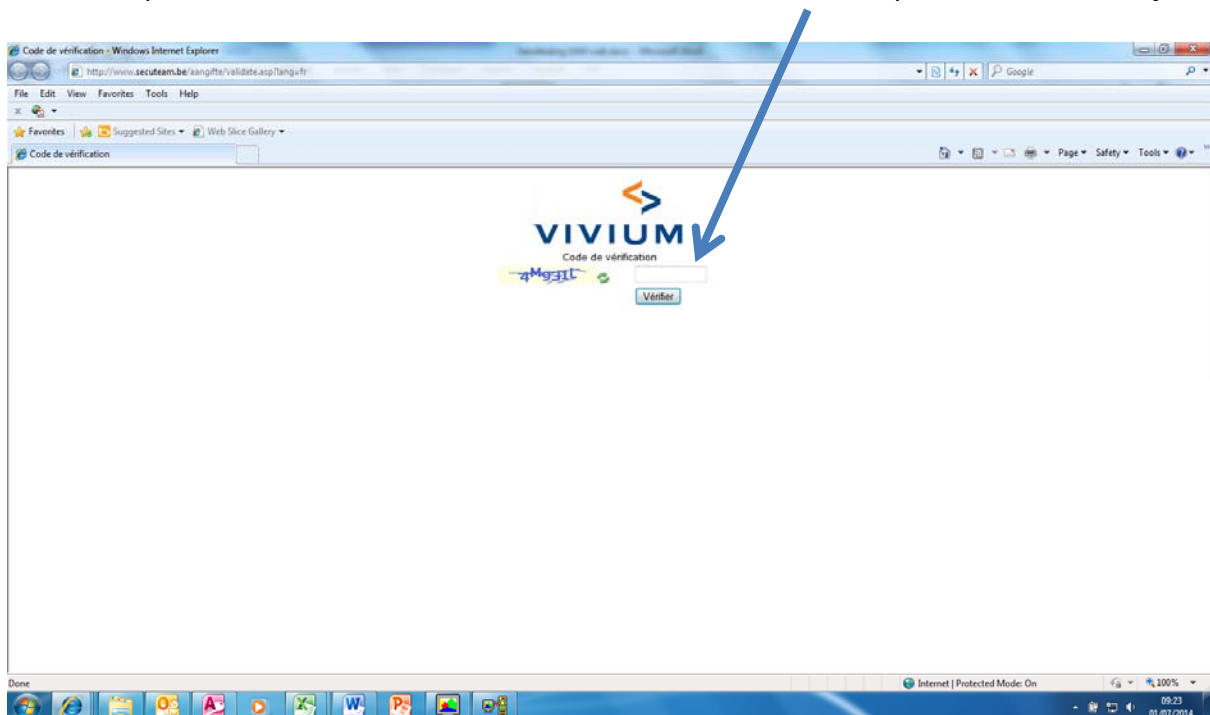


Déclaration en ligne d'un accident du travail

1. Naviguez vers www.vivium.be
2. Cliquez sur *Accident du travail - Déclarer en ligne*.



3. Cliquez dans la case, introduisez le code de vérification et cliquez ensuite sur *Vérifier*.



4. La déclaration électronique est alors ouverte. Introduisez le numéro d'entreprise (numéro TVA). Dès que vous commencez à taper, un message d'erreur en rouge s'affiche.

ACM WEB - Windows Internet Explorer
http://www.secuteam.be/aangifte/acmweb_aangifte_fr.asp

VIVIUM
Accident Manager Web

Déclaration d'accident du travail
Les cases qui sont marquées avec * sont obligatoires!

Employeur

1. Numéro d'entreprise
Le numéro d'entreprise n'est pas porté dans le fichier police de Vivium. La déclaration électronique ne peut être validée. Vous pouvez envoyer votre N° d'entreprise à claims-en-bru@vivium.be. Veuillez aussi communiquer le nom et l'adresse de votre entreprise, ainsi que votre N° de police.

Numéro ONSS*

Et, en cas de plusieurs établissements, numéro d'unité d'établissement :

2. Nom/prénom ou raison commerciale*

3. Rue/ numéro/boîte
Code postal Commune

4. Activité de l'entreprise Code Nace-Bel

5. Numéro de téléphone de la personne de contact

6. Numéro de compte bancaire (IBAN) BIC

Victime

7. NISS (numéro d'identification de la sécurité sociale)

8. Nom * Prénom *

9. Lieu de naissance * Date de naissance * (DD/MM/1111)

5. Si ce message disparaît après avoir introduit le dernier chiffre, le client figure dans le répertoire de polices sous-jacent. Si le message ne disparaît pas, il s'agit probablement d'une police récemment souscrite qui doit encore être ajoutée. Dans ce cas, envoyez les données requises à l'adresse e-mail indiquée. Afin de quand même pouvoir envoyer la déclaration électronique, vous pouvez utiliser les numéros suivants :
 - 900021 pour envoyer la déclaration à VIVIUM Anvers ;
 - 800051 pour envoyer la déclaration à VIVIUM Bruxelles.

ACM WEB - Windows Internet Explorer
http://www.secuteam.be/aangifte/acmweb_aangifte_fr.asp

VIVIUM
Accident Manager Web

Déclaration d'accident du travail
Les cases qui sont marquées avec * sont obligatoires!

Employeur

1. Numéro d'entreprise

Numéro ONSS*

Et, en cas de plusieurs établissements, numéro d'unité d'établissement :

2. Nom/prénom ou raison commerciale*

3. Rue/ numéro/boîte
Code postal Commune

4. Activité de l'entreprise Code Nace-Bel

5. Numéro de téléphone de la personne de contact

6. Numéro de compte bancaire (IBAN) BIC

Victime

7. NISS (numéro d'identification de la sécurité sociale)

8. Nom * Prénom *

9. Lieu de naissance * Date de naissance * (DD/MM/1111)

Les données du bloc *Employeur* sont sauvegardées et peuvent être reprises lors de la déclaration suivante en cliquant sur *Chercher*. Evidemment, ce n'est possible que si la déclaration a été faite avec le numéro d'entreprise réelle et donc pas avec 900021 ou 800051.

6. Lorsque la déclaration est dûment complétée, elle peut être envoyée à VIVIUM. Avant de cliquer sur *Envoyer déclaration*, vous avez la possibilité d'envoyer le formulaire également au Service Interne de Prévention et de Protection au Travail. Vous pouvez également ajouter d'autres adresses e-mail, par exemple celle du courtier. Introduisez votre propre adresse e-mail pour obtenir une copie électronique de la déclaration.

ACM WEB - Windows Internet Explorer
http://www.secuteam.be/aangifte/acmweb_aangifte_fr.asp

Nature des avantages:

6. La victime a-t-elle changé de fonction durant l'année précédant l'accident du travail?
 Oui Non

7. Date du dernier changement de fonction:

8. Nombre d'heures de travail perdu le jour de l'accident:

9. Dotation salariale pour les heures de travail perdues: €

Mutuel:

Nom:

N° d'entreprise:

Déclarant (nom & qualité):

Date: 01/07/2014

Nom du conseiller en prévention:

Date: 01/07/2014

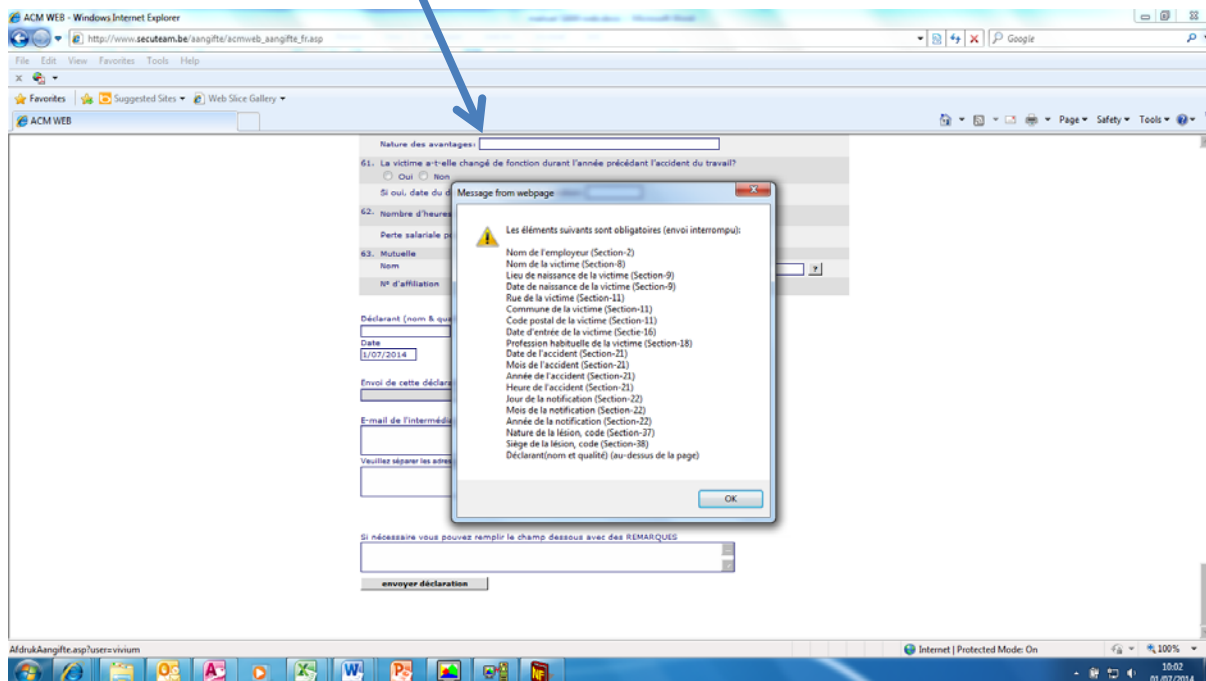
Env. de cette déclaration au Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail.

E-mail de l'intermédiaire en assurances:

Veuillez séparer les adresses e-mail par ; si vous voulez envoyer les déclarations à plusieurs adresses.

Si nécessaire vous pouvez remplir le champ dessous avec des REMARQUES

7. Lorsque vous cliquez sur *Envoyer déclaration*, le programme exécute un nombre de contrôles sur des champs obligatoires (il s'agit de données que l'assureur doit obligatoirement transmettre au Fonds des Accidents du Travail). Vous ne pourrez envoyer la déclaration électronique qu'après avoir rempli tous ces champs obligatoires.



8. A l'écran s'affiche une version à imprimer de la déclaration telle que l'assureur la reçoit également dans sa boîte aux lettres. Le programme vérifie également s'il s'agit d'un accident du travail grave, pour lequel l'employeur doit établir un rapport circonstancié dans les dix jours.

L'accusé de réception avec le numéro de dossier suivra par lettre dans les prochains jours.